

Séance extraordinaire du 18 mai 2018

<i>2018-05-203 Ouverture de la séance</i>	<i>2</i>
<i>2018-05-204 Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>2</i>
<i>2018-05-205 Résolution d'engagement à respecter les conclusions de l'hydrogéologue dans le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine – Puits P-1 »</i>	<i>3</i>
<i>2018-05-206 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018</i>	<i>3</i>
<i>Période de questions</i>	<i>3</i>
<i>2018-05-207 Levée de la séance</i>	<i>3</i>

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le vendredi 18 mai 2018 à 17h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : Mme Annie Pronovost mairesse
 Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
 Mme Martine St-Amant conseillère municipale
 M. Gilles Damphousse conseiller municipal
 Mme Sonia Richard conseillère municipale
 M. Gaétan Tessier conseiller municipal
 Mme Alyne Trépanier directrice générale
Est absente : Mme Marie-Ève Tremblay conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme la mairesse Annie Pronovost.

2018-05-203 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-204 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution d'engagement à respecter les conclusions de l'hydrogéologue dans le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine – Puits P-1 »;
4. Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-205 **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT À RESPECTER LES CONCLUSIONS DE L'HYDROGÉOLOGUE DANS LE DOSSIER « INSTALLATION D'UN PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE – PUIITS P-1 »**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine –Puits P-1 »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation contient un engagement du requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage à respecter les conclusions de l'hydrogéologue dans le dossier « Installation d'un prélèvement d'eau souterraine – Puits P-1 ».

Adoptée à l'unanimité

2018-05-206 **RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRAT DE TRAVAUX DE PAVAGE PONCTUELS POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a adopté le règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement, tout contrat d'exécution de travaux comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais égale ou inférieure à 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, il est opportun de d'octroyer ce contrat par appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le contrat de travaux de pavage ponctuels pour l'année 2018;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-207 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,
appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 06.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse